

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice, DUBOIS Véronique et LANGRY Véronique.

MM. LEMAITRE Yves, MARTINS Philippe, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno, ROLLET Thibault.

EXCUSÉS :

Mme AYADI Jalila a donné pouvoir à Mme BOYER Candice.

SECRÉTAIRE :

Mme BOYER Candice

Le compte rendu de la séance du 09 Juin 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord au Conseil Municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant le temps de travail de la secrétaire de Mairie. Le Conseil à l'unanimité accepte.

SDESM

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Iverny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé et Vinantes au SDESM.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de ces communes au SDESM.

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux la modification des statuts du SDESM.

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les statuts nouvellement présentés.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le RPI suite à une année particulière due à la crise sanitaire qui a fait chuter les recettes, mais aussi à cause de dépenses imprévues pour l'entretien de la maternelle, fait face à un manque de budget pour terminer l'année.

Une participation additionnelle est donc demandée aux communes, à savoir **9214.26€** pour Andrezel.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

En fonctionnement

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	
615231	Voiries	- 10 000€
65541	Contributions au fond de compensation des charges territoriales	+ 10 000€

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette décision modificative.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune n'employant plus que des agents contractuels à ce jour, une décision modificative est nécessaire. Il propose la décision modificative suivante :

En fonctionnement

<u>Chapitre</u>	<u>Intitulé</u>	
6411	Rémunération personnel titulaire	- 10 000€
6413	Rémunération personnel non titulaire	+ 10 000€

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** cette décision modificative.

SUPPRESSION DE L'EXONÉRATION DU FONCIER BÂTI DE DEUX ANS

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux la possibilité pour la commune de supprimer l'exonération du foncier bâti de 2 ans pour les constructions nouvelles, suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation. La suppression de l'exonération est maximum de 60% (une part de 40% reste exonérée).

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la suppression de l'exonération du foncier bâti de deux ans.

TEMPS DE TRAVAIL DE LA SECRÉTAIRE

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la 1^{ère} adjointe présenter ce point au Conseil Municipal.

Lors de l'embauche de la nouvelle secrétaire, les heures avaient été réduites de 15 heures à 12 heures, cependant la charge de travail étant restée la même, Mme la 1^{ère} adjointe propose au Conseil Municipal de ramener le taux horaire au taux initial à savoir 15 heures hebdomadaires.

Après délibérations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'augmentation du temps de travail de la secrétaire à 15 heures hebdomadaires.

OUVERTURE DE CLASSE

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'un nouveau poste a été créé sur notre RPI suite à un comptage le jour de la rentrée en maternelle.

Contre toutes attentes, cette nouvelle classe a ouvert à Champeaux. Monsieur le Maire a d'ailleurs rencontré l'Inspectrice à ce sujet.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le recensement se déroulera en janvier 2022. Initialement prévu en janvier de cette année, ce dernier a été reporté suite à la crise sanitaire.

Un agent coordinateur a été nommé, il s'agit de la secrétaire de mairie et un agent recenseur devra être embauché pour assurer cette mission de recensement.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire explique aux Conseillers Municipaux que l'achat des illuminations va être reporté d'une année car il n'y a aucune certitude sur le fait que les commandes puissent être honorées pour la fin de l'année.

Monsieur le Maire a rendez-vous avec le prestataire qui loue d'ordinaire les illuminations de Noël.

LOTISSEMENT

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la réception des travaux de VRD du lotissement aura lieu le 06 Octobre 2021.

Actuellement une dizaine de permis de construire ont été déposés.

DÉVIATION DE GUIGNES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux actuels concernent la création d'un giratoire à l'intersection de la RD47 et de la RD 619. Les travaux de la future déviation de Guignes devraient quant à eux débuter en septembre 2022.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'armoire d'éclairage public du Truisy n'est plus conforme. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander les devis et subventions nécessaires pour la mise en conformité.

CITY STADE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal devrait passer en commission à la Région en novembre. Une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux a été déposée auprès des services de la Région.

COLIS DES ANCIENS POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que ce colis est offert aux personnes de 70 ans et plus.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de reconduire la formule de l'an passé, à savoir un colis de produits locaux et régionaux.

DETR

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se renseigner, lorsque la circulaire sera publiée, sur la possibilité d'obtenir une subvention pour la réfection des peintures de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

- Une conseillère demande s'il serait possible de remplacer les coussins berlinois de la Rue Martin IV par un ralentisseur semblable à celui de la Rue Jean Porcheray.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.